



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2024

Membres en exercices : 13

Présents : 11

Votants : 11

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Aurélie BONNETAIN, Delphine BIZE, Jean-Stéphane RENAUD, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Maxime BOCANDE, Barbara MORIN, Karine JOUIN, Charles de CADARAN

ABSENTS EXCUSÉS : André HERVIAUX, Jean-Louis MEZIERE

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Maxime BOCANDE est désigné secrétaire de séance. La séance a été publique.

Affaires présentées par madame le Maire, Sylvie CHEDALEUX

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance.

Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 12 juin 2024.

2- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA POSTE

D2024-09-01

Considérant le Protocole de coopération entre l'AMF et La Poste relatif à l'organisation des agences postales communales,

Considérant le classement de la commune en zone de revitalisation rurale,

Une nouvelle convention doit être signée pour 9 ans entre la commune de Porcaro et La Poste.

Après en avoir délibéré, le maire propose de valider la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec La Poste.

Affaire présentée par Jean-Stéphane RENAUD, Adjoint

3- VALIDATION DE DEVIS COMPLEMENTAIRE DU CURAGE DES LAGUNES D2024-09-03

Considérant la délibération du marché de validation du devis de travaux de D2024-03-14 concernant les travaux de curage des lagunes pour lequel l'entreprise Valbé a été retenue.

Vu, la proposition de l'entreprise Valbé d'ajouter la prestation de chaulage au profit des agriculteurs qui accepteront d'enfourer les boues

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la prestation de chaulage pour la somme de 5250 €.

Affaires présentées par madame le Maire, Sylvie CHEDALEUX

4- ACCEPTATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF D2024-09-03

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2333-105-1 et R-2333-114,

Vu le code général de la propriété de la personne publique et notamment l'article L.2322-4,

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, portant modification des redevances pour occupation du domaine public (RODP) des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ainsi que par les canalisations particulières de gaz,

Vu le décret N°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux e transport de distribution d'électricité et de gaz,

Vu le courrier de Gaz Réseau Distribution France en date du 5 juillet 2024, relatif à la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'occupation dudit domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel,

Considérant que les redevances d'occupation du domaine public sont calculées annuellement sur le linéaire occupé durant l'année n-1,

Considérant que les calculs de ces redevances sont basés sur les éléments suivants :

- Redevances pour occupation du domaine public RODP (0,035x4670m +100,00 €) x 1,42, soit un montant de 374,00 €
 - Redevances pour l'occupation provisoire du domaine public ROPDP (0,7x4670m) x 1,21, soit un montant de 3955,00 €
- Soit un montant total de : 4329,00 €.

Il est demandé au conseil municipal :

De fixer les redevances dues par Gaz Réseau Distribution de France, au titre de la RODP et de la ROPDP, pour l'année 2024, au montant total de 4329,00 €.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la redevance d'occupation du domaine public 2024 et pour les années suivantes.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs concernant la redevance d'assainissement et la Participation pour Assainissement Collectif (P.A.C.) à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de la manière suivante :

- redevance d'assainissement

	Année 2024	Proposition janvier 2025
Abonnement	60 € HT	60 € HT
/m3 consommé	0,97 € HT	1,10 € HT
Raccordés au service d'assainissement sans abonnement au service d'eau potable	Forfait 90 € HT	Forfait 90 € HT

6. POINTS D'ACTUALITE

- **Point sur le rue Henri Geffroy** : Une réunion est prévue avec le maître d'œuvre, société URBAE le 10 octobre 2024. Une autre réunion sera organisée ultérieurement avec l'ensemble des concessionnaires impactés par le projet afin d'organiser au mieux l'arrivée des réseaux.

- **URBANISME** : Une réflexion est menée pour la mise à jour des parcelles couvertes par le droit de préemption. Aussi le conseil municipal est invité à faire remonter les parcelles qui pourraient être répertoriées.

- **Téléphonie** : l'obligation de passer au réseau numérique demande à revoir l'installation téléphonique de la mairie. Deux propositions ont été faites : l'une proposée dans le cadre des dossiers de mutualisation avec OBC, la seconde par notre interlocuteur actuel ORANGE. L'ensemble du conseil municipal, au regard des documents, favorise la poursuite du contrat avec Orange. Une délibération sera proposée en ce sens au prochain conseil municipal.

- **Assurances** : Les contrats d'assurance arrivent à terme 31 décembre 2024. Le consultant RISKOMNIUM a étudié les appels d'offres. Cinq contrats sont à renouveler, seul le lot concernant les dommages et biens est resté infructueux, la société d'audit travaille sur le dossier pour obtenir une réponse sur ce lot. La délibération devra avoir lieu lors du prochain conseil municipal.

- **Formation 1^{er} secours en santé mentale** proposé par la CPAM du Morbihan, proposition faite aux élus de cette proposition

- Proposition d'une formation par la compagnie de gendarmerie de Ploërmel sur la thématique de la gestion pacifique des incivilités faites aux élus : deux personnes pourraient être intéressées, à voir en fonction des agendas

- AGENDA :
- Vœux du maire le samedi 11 janvier 2025
 - Octobre rose : le Conseil municipal valide la commande du kit et des rubans, une animation sera proposée à partir de la bibliothèque

La séance est levée à 22h40.

Le Maire, Sylvie CHEDALEUX



Le secrétaire de séance,
Maxime BOCANDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bocande", written over several horizontal lines.